



Conseil d'administration de l'OFB

17 octobre 2024

Déclaration liminaire de la CGT-Environnement :

4 octobre 2024 : l'enquête sur l'incendie de l'OFB à Brest est classée sans suite¹. Un an et demi après l'incendie qui a ravagé le principal bâtiment de notre pôle « mer », suite à la manifestation violente de 300 marins-pêcheurs, les coupables s'en sortent indemnes. Faute d'identification de la personne qui a lancé la fusée de trop, personne ne sera mis en cause : ni aucun manifestant, ni le Comité régional des pêches qui a encouragé cette manifestation, ni le Préfet qui a commandé aux forces de l'ordre d'observer sans intervenir.

8 octobre 2024 : la roue d'un véhicule de service a été déboulonnée², faisant risquer un accident mortel à un chef de service de l'OFB. Cela se passe à la sortie d'une réunion à la Chambre d'agriculture de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, à laquelle participaient des représentants de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs. Là-aussi, tout le monde condamne des agissements inacceptables, le Préfet, le président de la Chambre d'agriculture, même les syndicats d'agriculteurs. Et une plainte sera déposée, pour dégradation d'un véhicule de l'Etat, voire pour tentative d'homicide. Mais avec quelles chances d'aboutir à une condamnation ?

Depuis un an, 36 cas de dégradations de nos locaux ou de nos véhicules, ou bien d'agressions verbales ou physiques envers nos collègues, ont été recensés par la Direction générale de l'OFB. Ils sont bien-sûr toujours dus aux mêmes syndicats d'agriculteurs productivistes et conservateurs, qu'il n'est plus besoin de nommer. La plupart de ces incidents ont fait l'objet de plaintes, de la part des collègues ciblés ou de l'établissement. Mais jusqu'à présent, la plus lourde condamnation individuelle est une amende de 150 euros. Quant aux procédures envers des personnes morales, elles ont été classées sans suite ... comme pour le pôle de Brest !

Il est clair depuis longtemps que, pour le gouvernement Macron et beaucoup de nos décideurs politiques, la protection de la Nature ne pèse pas lourd face aux lobbies économiques, en particulier l'agro-industrie. Désormais, il nous apparaît évident que même la protection physique des agents publics de l'Environnement, de leurs bâtiments et de leurs outils de travail, n'est plus une priorité pour l'Etat et ses représentants dans les territoires.

Dans le même temps, les initiatives pour contraindre et museler les agents de l'OFB continuent de se multiplier. En interne, c'est une charte de déontologie (soumise au CSA avant-hier) qui insiste sur tous les devoirs et obligations des agents, comme les devoirs de réserve, de loyauté, d'obéissance ... particulièrement pour les inspecteurs de l'environnement, en omettant de rappeler leurs droits. Au

¹ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/brest/l-enquete-sur-l-incendie-de-l-office-francais-de-la-biodiversite-a-brest-classee-sans-suite-3041848.html>

² <https://www.ladepeche.fr/2024/10/09/une-roue-debouloonnee-sur-le-vehicule-dun-agent-de-lofb-le-prefet-de-tarn-et-garonne-condamne-un-acte-irresponsable-12250663.php>

niveau parlementaire, le rapport des sénateurs Longeot et Bacci³ reprend à son compte une bonne partie des revendications des lobbies agro-industriels : privilégier la pédagogie, c'est-à-dire expliquer la réglementation environnementale plutôt que de la faire appliquer ; dissimuler les armes de servie, au mépris de la sécurité des agents ; accompagner les acteurs économiques et les élus, ce qui exclut ensuite de pouvoir juger de façon objective et indépendante la conformité de leurs projets, travaux ou activités ... ou mépris des principes déontologiques.

Mesdames et messieurs les administrateurs, nous vous posons donc cette simple question : resterez-vous des observateurs passifs ou réagirez-vous pour empêcher que l'OFB soit privé de ses compétences, de ses moyens, de ses missions essentielles, de son indépendance ... bref, de sa « Raison d'être » ?

Vos représentants au CA de l'OFB :

Vincent Vauclin, titulaire (DR Centre-Val de Loire) : 06 80 32 96 91 / vincent.vauclin@ofb.gouv.fr
Sylvain Michel, suppléant (SD Finistère) : 06 45 69 96 25 / sylvain.michel@ofb.gouv.fr

³ <https://www.senat.fr/rap/r23-777/r23-777-syn.pdf>